

# CIMENTOLI

## SOLUTION INCOLORE SOLVANTEE TRAITEMENT HYDROFUGE ET ANTISALPÊTRE

### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Traitement hydrofuge des surfaces non peintes (façade, pierre, fibro, etc.)
- Antisalpêtre
- Incolore
- Prêt à l'emploi

### DOMAINE D'UTILISATION

CIMENTOL I est un produit de traitement hydrofuge et antisalpêtre incolore, prêt à l'emploi pour matériau non peint. Supports conseillés : pierres naturelles et reconstituées, briques, plâtres, enduits courants de mortier, béton, ardoises, tuiles, fibro-ciment, bois.

Pour d'autres domaines d'application, demander conseil aux Peintures Cimentol sur [infosol@cimentol.com](mailto:infosol@cimentol.com)

### MODE OPERATOIRE

#### 1. Préparation du fond

Le support doit être sain, propre, sec et non peint.

#### 2. Application

Appliquer le produit à la brosse, au rouleau, ou au pistolet Airless en passes successives (mouillé sur mouillé) jusqu'à saturation du support.

## DONNEES TECHNIQUES

- Aspect liquide incolore
- Composant principal oligomères siloxanes et agents bactéricides
- Conditionnement 0,5 L – 5 L – 20 L
- Consommation 2 à 4 m<sup>2</sup>/L environ
- Densité 0,81
- Destination intérieur / extérieur
- Temps de séchage 12 à 24 heures en fonction de la quantité appliquée
- Dilution doit être employé pur
- Matériel d'application brosse, rouleau, pistolet airless
- Nettoyage du matériel white-spirit
- Stockage lieu sec ; tenir à l'abri du gel
- Classification AFNOR NFT 36005 famille 1 classe 9C
- Fiche de données sécurité disponible par fax ou Internet à [www.cimentol.com](http://www.cimentol.com)

## PRECAUTIONS

- Sécurité / hygiène : Inflammable. conserver hors de la portée des enfants, ne pas absorber. En cas de contact avec la peau et les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes.
- Conservation excellente dans l'emballage d'origine. Stockage à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Se conformer aux instructions des étiquettes et fiches de sécurité

## OBSERVATIONS

L'application de ce type de peintures répond au DTU 59.3. Vérifier pour le test de la "goutte" que le dégraissage est complet. Il appartient à l'opérateur de veiller au respect de ces règles, car il engage sa responsabilité.